

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

Compte rendu du Conseil municipal du 12 Janvier 2026

Date de séance : 12 janvier 2026

Date de convocation : 6 janvier 2025

Date d'affichage : 13 janvier 2026

Présents :

Didier Chavand, Laure Germain, Clara Magalhaes, Alexandra Benso, Jean-François Rivier, Sophie Valette, Patrice Rivier, David Gerbe, Blandine Lamouroux, Bénédicte Occhipinti, Laurent Nancy, Julien Parriaux.

Absents :

Marie Thérèse Laurent donne pouvoir à Clara Magalhaes

Françoise Pouvreau donne pouvoir à Alexandra Benso

Delphine Laurent absente excusée

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants au cours de la séance : 14

Mme Sophie Valette secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 24 novembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Le maire propose 2 nouvelles délibérations à l'ordre du jour :

- *Délibération au sujet de baisse d'horaire de l'agent technique/cantine*
- *Délibération au sujet d'une gratification pour un stagiaire.*

Le conseil municipal est d'accord.

1° Délibération Mutualisation d'un agent de prévention

Le service mutualisé de prévention, santé et sécurité au travail de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées pourra être chargé, par les communes bénéficiant de la mise à disposition, des missions suivantes :

- Assistance et conseil aux communes sur les démarches d'évaluation des risques professionnels
- Mise en place d'actions liées à la santé, l'hygiène, la sécurité et à la prévention des risques professionnels
- Participation aux réunions des instances et groupes de travail sur les questions de santé, d'hygiène et sécurité au travail
- Sensibilisation et accompagnement des services et des agents sur ces questions

Ces missions seront assurées sous la responsabilité des maires des communes bénéficiant du service.

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

En contrepartie, les communes s'engagent à rembourser à la Communauté de communes les coûts engendrés par ce service, calculés selon le nombre d'unités de fonctionnement, une unité de fonctionnement correspondant à une journée de travail.

En fonction du périmètre des missions confiées, un planning d'intervention sera défini, conformément à la convention, par l'assistant/conseiller en prévention, déterminant ainsi le nombre d'unités de fonctionnement à l'année.

Pour 2025, le coût de l'unité de fonctionnement est estimé à 273€. Ce coût sera réévalué annuellement à partir des dépenses constatées l'année précédente.

Cette convention sera conclue à compter du 1^{er} janvier 2026 sans limitation de durée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

1° - Approuve, à l'unanimité, la convention de mise à disposition du service mutualisé de la prévention, santé et sécurité au travail entre la commune et la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées,

2° - Autorise le Maire à signer ladite convention,

3° - Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal – exercice 2026 et suivants.

Délibération n° 01/2026

2° Délibération création poste Agent Technique Territorial temps non complet

Vu la demande d'un agent territorial qui ne souhaite plus travailler le mercredi midi, un poste est créé pour effectuer le travail du mercredi midi (11h00-15h30).

La mission est la surveillance des enfants du centre aéré dans le restaurant scolaire, aide à la préparation des repas et au service à la cantine.

La création de poste est pour un Agent technique Territorial, Catégorie C, Echelon 1, IB367 IM366 pour un horaire de 3h11 hebdomadaires annualisées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- La création d'un poste Agent Technique Territorial, pour 3.11 heures hebdomadaires annualisées, échelon 1, Catégorie C, IB367/IM366 à partir du 01/02/2026.

Délibération n° 02/2026

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

3° Délibération charges Electricité du Local Bar.

Un adjoint explique que suite à la nouvelle activité du bar « Restauration », il est prévu d'augmenter les charges d'électricité pour ce local, soit 150 euros de charges mensuelles. Une régularisation se fera chaque année pour connaître le montant exact dû par le locataire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **De mettre à 150 euros de charges mensuelles pour l'électricité, et une régularisation sera faite au 31/01 de l'année n+1.**

Délibération n° 03/2026

4° Délibération changement horaire Agent Technique.

Le maire explique qu'un agent technique a demandé à ne plus travailler le mercredi après-midi (4h). L'horaire sera donc pour cet agent 23h86 hebdomadaires annualisées au lieu de 28h40 actuellement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **Que l'agent Technique Territorial travaille 23h86 à partir du 1/02/2026.**
- **la suppression du poste pour 28h40 annualisées.**

Délibération n° 04/2026

5° Délibération Gratification Stagiaire

Le maire explique qu'un stagiaire va intégrer l'école/cantine pour une période de 5 semaines. Il propose de mettre en place une possibilité de gratification aux stagiaires si le tuteur est satisfait du travail demandé.

Le conseil municipal décide de revoir cette délibération en février 2026.

6° Questions diverses.

Pour rappel, Pascale agent d'accueil part à la retraite fin février 2026 : le conseil propose de définir une date afin d'organiser un pot de départ sur le mois de février 2026 ou mars 2026, suivant les disponibilités de Pascale.

Les élèves de la MFR de Saint Romain de Popey, demandent s'ils peuvent organiser une collecte de vieux outils pour financer leur voyage à l'étranger, le conseil est favorable.

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

L'adjoint Jean François Rivier informe que le SAVA recherche des locaux et la commune pourrait proposer un local (au-dessus du local de la coiffeuse).

Le container de Mr GOUJAT : l'adjoint de l'urbanisme déclare qu'il a demandé à Mr GOUJAT qu'il nous fasse une demande écrite pour qu'il puisse garder son container pendant la durée de ses travaux, en notifiant une durée limitée. La commune attend son courrier.

Le barnum 3mx3m est arrivé, il est offert par la Région, il sera mis à disposition aux associations via le comité des fêtes.

La grande scène reste dans le local de la HDS.

La petite scène peut éventuellement être stockée avec la grande scène.

L'adjoint aux finances demande des devis pour établir le budget 2026.

Le repas du CCAS : 82 personnes étaient présentes au repas, tout s'est bien passé.

Le Noël des enfants : le spectacle était sympathique et les enfants étaient contents.

La séance est levée à 21h30

Le maire,

Didier Chavand

